

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/02/2017

Date de la convocation:
14/02/2017
Date d'affichage:
15/02/2017

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2017 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : FUCHS Alain à M. SIGRIST Benoît, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 006.2017
Vote : A la majorité
Pour : 11
Contre : 18
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

**006.2017 : Ancienne Gare de Morsbronn-les-Bains : engagement de la
réhabilitation en extension de la Maison des Services et des Associations.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération n° 005.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012 : Acquisition du bâtiment de l'ancienne gare de Morsbronn-Durrenbach et de ses annexes.

Vu la délibération n° 084.2014 du conseil communautaire du 084.2014 : Réhabilitation ancienne gare, présentation du projet, lancement consultation de maîtrise d'oeuvre, dossier de demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux),

Envoyé en préfecture le 03/03/2017
Reçu en préfecture le 03/03/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20170220-D_CC_006_2017-DE

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, se prononce à dix-huit voix contre, onze voix pour, trois absentions, la proposition du président :

Et décide de modifier en conséquence la délibération n°084.2014 du 10.03.2014 comme suit :

- **Ne pas valider le projet de réhabilitation de l'ancienne gare de Morsbronn-les-Bains,**
- **Ne pas valider le programme de réalisation de l'extension de la maison des services et des associations dans les locaux de l'ancienne gare de Morsbronn-les-Bains à proximité immédiate,**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/02/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
28/02/2017

